



Diffamation pour copie industrielle non fondée....

Par **vicaume**, le **26/05/2014** à **16:04**

Bonjour à tous.

j'ai créé ma société il y a 1 an.
je travaille pour la concurrence (de mon ancien employeur).

Ce dernier crie au scandale car soi disant le produit récemment créé ressemblerai au sien.

J'ai fait attention à ne pas reproduire le moindre centimètre et de différencier le design afin d'éviter tout problèmes, mais ça n'a pas suffit...(pour eux)

Qu'est ce que je risque? sachant que je n'ai pas été indemnisé lors de mon départ concernant la concurrence, que les produits ne sont pas brevetés... et qu'en plus, sont différents...

Merci d'avance.